République Française
Département : ARDECHE
Arrondissement : Largentière
MALARCE SUR LA THINES - Commune

Procès verbal

Le vendredi 05 juin 2026 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 29 mai 2026, s'est réunie sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE.

Secrétaire de la séance : Margot PODGORNY

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Emilie MALEYSSON, Alain GEVAUDAN, Margot PODGORNY, EMMANUEL VERILHAC, Aude REUCHET, Simon POUVREAU, Olivier GINIER
Représentés : Ronna CHALVET représentée par Delphine FEUILLADE BRIERE, Manon LHOST représentée par Aude REUCHET, Valentin BESNIER représenté par Emilie MALEYSSON
Absents et excusés :

Ordre du jour :
- Elections sénatoriales : Désignation d'un délégué et de trois suppléants

Délibération du conseil :

Elections sénatoriales : Désignations d'un délégué et de trois suppléants (N° DE_053_2026)
L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 18h30, le conseil municipal de la commune de MALARCE-SUR-LA-THINES, dûment convoqué le 29 mai 2026, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame FEUILLADE BRIERE Delphine, Maire
VU
- Le Code électoral, notamment les articles L.280 à L.293 et R.131 à R.148 ;
- Le décret portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
- L'arrêté préfectoral fixant le nombre de délégués et de suppléants à élire ;

CONSIDERANT QUE
- Le Conseil municipal doit procéder à la désignation des délégués et suppléants appelés à composer le collège électoral chargé de l'élection des sénateurs ;
- La commune doit élire 1 délégué titulaire et 3 suppléants

Madame le Maire rappelle l'objet de la séance.
Le bureau électoral est constitué conformément aux dispositions du Code électoral ;
- Président : Madame FEUILLADE BRIERE Delphine
- Deux conseillers municipaux les plus âgés présent à l'ouverture du scrutin : Monsieur GEVAUDAN Alain et Monsieur VERILHAC Emmanuel
- Deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin : Monsieur GINIER Olivier et Monsieur POUVREAU Simon

Après vérification du quorum, il est procédé aux opérations de vote à bulletin secret.

Après appel des candidatures et déroulement du scrutin, les résultats sont les suivants :

RESULTATS DES OPERATIONS ELECTORALES – DESIGNATION TITULAIRE
Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants : 11
Nombre de bulletins blancs : 0
Nombre de bulletins nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 6

Délégué titulaire :
- Madame FEUILLADE BRIERE Delphine (11 voix)

RESULTATS DES OPERATIONS ELECTORALES – DESIGNATION SUPPLEANT - 1er tour
Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants : 11
Nombre de bulletins blancs : 0
Nombre de bulletins nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 6

Délégué suppléant :
- Mme PODGORNY Margot (8 voix)

RESULTATS DES OPERATIONS ELECTORALES – DESIGNATION SUPPLEANT - 2nd tour
Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants : 11
Nombre de bulletins blancs : 0
Nombre de bulletins nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés :11
Majorité absolue : 6

Délégués suppléants :
- M. GEVAUDAN Alain (10 voix)
- Mme MALEYSSON Emilie (1 voix)

Le Conseil Municipal,
- PREND ACTE des résultats des opérations électorales.
- PROCLAME élus :
    - Délégué titulaire :
        - Madame FEUILLADE BRIERE Delphine
    - Délégués suppléants :
        - Madame PODGORNY Margot
        - Monsieur GEVAUDAN Alain
        - Madame MALEYSSON Emilie

- DIT qu'un procès-verbal des opérations électorales sera établi et transmis à Monsieur le Préfet conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Delphine FEUILLADE BRIERE
Président de séance

MAIRIE DE MALARCE SUR LA THINES (ARDÈCHE)

Margot PODGORNY
Secrétaire de séance